



Information de la population lors d'un épisode de pollution à l'ozone

Comment êtes-vous informés ?



Mesures d'urgence

Face au constat ou à la prévision de dépassement d'un des seuils d'alerte, le préfet peut mettre en œuvre 4 niveaux de mesures d'urgence pour réduire de manière temporaire les rejets de polluants à l'origine de la formation de l'ozone. Ces mesures sont cumulatives.

mesures d'urgence pour trafic automobile et collectivités

Niveau 1

- report de ses déplacements ou utilisation préférentielle des transports en commun
- réduction de vitesse de 30 km/h, avec un minimum de 70 km/h

Niveau 1 renforcé

- interdiction de certains travaux de peinture et d'entretien quand ceux-ci nécessitent des moteurs thermiques

Niveau 2

- interdiction de transit poids-lourds dans les agglomérations
- interdiction des compétitions de sports mécaniques

Niveau 3

- action plus contraignante : possibilité de circulation alternée

mesure d'urgence pour industriels

pour les gros émetteurs :

- stabilité des procédés
- report des activités émettrices de COV
- interdiction de chargement de COV
- arrêt des torches
- report des opérations de maintenance

- non redémarrage des installations arrêtées

- baisse d'activités pour réduire la production de COV et NOx

Comment s'informer sur l'ozone ?

Comment l'ozone se forme-t-il ?

Les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV), émis majoritairement par les activités industrielles et le trafic routier, se transforment sous l'action du rayonnement solaire en ozone.

Où trouver les prévisions de la qualité de l'air ?

Consultez les prévisions régionales pour aujourd'hui, demain et après-demain sur www.airpaca.org.

Comment être informé lors d'un épisode de pollution ?

Abonnez-vous sur www.airpaca.org et recevez dans votre messagerie : un bulletin d'information quotidien et/ou l'avis de déclenchement du dispositif préfectoral. En savoir plus sur : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

